



***Besoin de souffler ?***

# **LES SOLUTIONS DE RÉPIT POUR AIDANTS**

**DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**AUTONOMIE**

**Vous êtes aidant et l'épuisement physique et psychologique peut peser sur vos capacités d'aide et nuire gravement à votre propre santé. Prendre du répit est un besoin essentiel que le Département accompagne notamment à travers une palette de dispositifs pensée pour aider les aidants.**

## PLATEFORME DE RÉPIT Oxygène Répit 54



**Destinée aux aidants de personnes en situation de handicap** en Meurthe-et-Moselle, la plateforme est là pour :

- > informer les aidants sur leurs droits et les dispositifs existants,
- > écouter et conseiller,
- > former les aidants,
- > répondre aux besoins de répit,
- > lutter contre l'isolement,
- > favoriser la coopération entre acteurs du territoire,
- > faciliter le repérage des aidants.



**RENSEIGNEMENTS : 03 57 77 00 22**  
(9h à 17h sauf le week-end)  
[aidantph54@jbthiery.asso.fr](mailto:aidantph54@jbthiery.asso.fr)

## COMMUNAUTÉ 360

0800 360 360 (numéro Vert)

**Maison Départementale des Personnes Handicapées de Meurthe-et-Moselle**  
(MDPH) : 03 83 97 44 20

## Les Services territoriaux autonomie (STA) du Département de Meurthe-et-Moselle

> Retrouvez les coordonnées du STA le plus proche de chez vous sur le site internet du Département ou en flashant ce QR code



 @departement54

**meurthe-et-moselle.fr**

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19  
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

## ACTIVITÉS DE SOUTIEN



Groupes de parole, activités et/ou séjour de bien-être, sophrologie, art-thérapie, sorties culturelles, relaxation, formations, etc.

Ces activités sont financées et gratuites pour les proches aidants.

Des solutions de garde du proche aidé peuvent également être présentées.



### RENSEIGNEMENTS :

<https://maboussoleaidants.fr>  
Rubrique Mes événements

## LES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT



Pouvant être destinées aussi bien aux aidants qu'aux personnes accompagnées, elles permettent de disposer de **relais professionnels permettant de soulager le proche aidant** tout en assurant l'accompagnement de la personne aidée. Ces structures d'hébergements recouvrent une palette de dispositifs allant de quelques heures à quelques jours. Elles proposent :

- > des places d'accueil de jour ou de nuit,
- > un hébergement temporaire,
- > un hébergement en famille d'accueil ou en maison de répit,
- > un relai à la maison (relayage, répit et soutien à domicile, etc.),
- > des séjours de répit pendant les vacances.

**Le Département de Meurthe-et-Moselle a réalisé avec ses partenaires un questionnaire visant à recenser vos besoins.**

**Flashez ce QR Code pour y répondre.**

